

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION,
DE L'IDENTITÉ NATIONALE ET DU CODÉVELOPPEMENT

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Paris, le 28 AOUT 2007

SOUS-DIRECTION DES ETRANGERS
ET DE LA CIRCULATION TRANSFRONTIERE

Circulaire N° NOR

Modèle NOR

I	M	I	D	0	7	0	1	0	1	0	4	C
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION,
DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU CODEVELOPPEMENT**

A

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
(METROPOLE ET OUTRE-MER)
MONSIEUR LE PREFET DE POLICE**

OBJET : Mise en place d'un formulaire uniforme de demande d'admission au séjour au titre de l'asile

Un recensement effectué auprès des services des étrangers des préfectures a mis en évidence la grande diversité des pratiques concernant l'usage de notices de renseignements que doivent remplir les demandeurs d'asile lorsqu'ils sollicitent leur admission au séjour. Il a en outre été constaté que les renseignements à fournir excédaient souvent le périmètre de ce que vos services sont en droit de demander (notamment motivation de la demande de protection dont les services préfectoraux n'ont en aucun cas à connaître).

Il est donc apparu nécessaire d'établir un formulaire uniforme de demande d'admission au séjour au titre de l'asile permettant de recueillir sur un seul et même support l'ensemble des informations qui doivent être communiquées par un demandeur d'asile à l'appui de sa demande d'admission au séjour, en application de l'article R 741-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France et du droit d'asile et du règlement communautaire Dublin du 18 février 2003, et uniquement celles-ci.

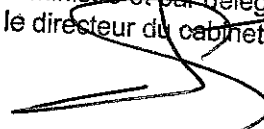
Ce document, figurant en annexe accompagné d'une notice d'utilisation à l'intention de vos services, se compose ainsi de six rubriques relatives à l'état-civil du demandeur, à sa famille, à l'adresse où il est possible de lui envoyer du courrier, aux documents justifiant de son entrée régulière sur le territoire français, aux conditions de son entrée en France et aux itinéraires de voyage à partir du pays d'origine. Il comporte également la liste des pièces complémentaires à fournir ainsi qu'une information sur les règlements communautaires Dublin et Eurodac. Ces deux règlements n'étant applicables qu'au territoire européen de la République française, il conviendra de supprimer ces mentions en outre-mer.

Afin de faciliter la compréhension des différents champs par les demandeurs d'asile, une traduction dans les dix-huit langues dont la liste figure en annexe est en cours de réalisation. Ces différentes versions seront prochainement disponibles sur le site intranet DLPAJ/SDECT. Le formulaire devra toutefois être renseigné exclusivement en français.

L'utilisation exclusive de ce formulaire sera désormais obligatoire dans l'ensemble des préfectures. Je vous demande en conséquence, dès réception de la présente circulaire, de faire retirer toute autre notice d'admission au séjour au titre de l'asile en usage le cas échéant dans vos services pour y substituer ce formulaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements et précisions dont vous auriez l'utilité pour la mise en œuvre des présentes instructions.

~~Pour le ministre et par délégation,~~
le directeur du cabinet



Thierry COUDERT

ANNEXES

**③ indication de l'adresse
où il est possible de vous envoyer du courrier :**
indication of the address where it is possible to send you mail

3.1 chez (by)	
3.2 N° (Number)	3.3 rue (street)
3.4 Code postal (mail postal code)	3.5 ville (city)

Attention : si vous choisissez l'adresse d'une association, elle doit être agréée par la préfecture et vous devez lui demander de vous donner une attestation de domiciliation pour la préfecture
Attention : if you choose an association it must be approved by the préfecture and you have to ask her to give you a certificate for the préfecture

Condition de votre entrée en France :
Condition of the entry in France

- si vous êtes entré de façon régulière, passer à la rubrique : ④ *if regularly go to question ④*
- si vous êtes entré de façon irrégulière, passer à la rubrique : ⑤ *if irregularly go directly below to question ⑤*

**④ documents justifiant de l'entrée régulière
sur le territoire français**

4.4 <input type="checkbox"/> Passport : Passport	4.5 N° 4.6 Date et lieu de délivrance Date and place of issue 4.7 Période de validité Period of validity	4.8 <input type="checkbox"/> avec visa with entry visa 4.9 <input type="checkbox"/> oui N° date et lieu de délivrance If yes specify Nr, date and place of issue 4.10 <input type="checkbox"/> non no
4.11 <input type="checkbox"/> Carte d'identité Identity card	4.12 N°Nr 4.13 Date et lieu de délivrance Date and place of issue 4.14 Période de validité Period of validity	4.15 <input type="checkbox"/> Autre titre de voyage : préciser lequel Other travel document specify 4.16 Date et lieu de délivrance Date and place of issue 4.17 Période de validité Period of validity
4.18 Document de séjour ou visa d'entrée Residence permit or entry visa	4.19 Etes-vous ou avez-vous été en possession d'un permis de séjour ou d'un visa d'entrée délivré par la France ou par un autre Etat membre de l'Union européenne, l'Islande ou la Norvège ? Do you possess or have you possessed a residence permit or visa issued by France or other state Member of European Union, Iceland or Norway? 4.20 Préciser les date et lieu de délivrance, la période de validité Specify date and place of issue and period of validity	

**⑤ indications sur les conditions de l'entrée en France
et les itinéraires de voyage à partir du pays d'origine**
informations about conditions of the entry in France

5.1 Date de départ du pays d'origine ou de provenance : Date of departure from your country of origin or of provenance				
5.2 Date d'entrée en France Arrival date to France :				
5.3 Pays traversés : Countries you have been in	5.4 Date d'entrée : Arrival date	5.5 Date de sortie : Departure date	5.6 Moyens de transports : Means of transport	5.7 Conditions de franchissement des frontières (point de passage autorisé ou en évitant les contrôles) : Border crossing condition (at authorised crossing point or avoided border control)
France				

⑥ autres informations

Other informations

➤ 6.1 Demandes d'asile antérieures

Previous asylum procedures

6.1.1 Avez-vous déjà sollicité l'asile en France ?

Have you ever previously applied for asylum in France ?

6.1.2 OUI

Yes

6.1.10 NON

No

6.1.3 préciser où et quand :

specify where and when

6.1.4 sous le même nom ou sous un autre nom (préciser lequel)?

have you used the same name or another (specify which) ?

6.1.5 une décision a-t-elle-été prise sur cette demande ? was any decision taken on the application ?

6.1.6 OUI demande rejetée
Yes application rejected

6.1.8 NON
No

6.1.9 Je ne sais pas
I don't know

6.1.7 date ?

6.1.11 Avez-vous déjà sollicité l'asile dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou en Islande ou en Norvège ?

Have you ever asked for a refugee status in another country of the European Union or Iceland or Norway ?

6.1.12 OUI

Yes

6.1.20 NON

No

6.1.13 préciser où et quand :

specify where and when

6.1.14 sous le même nom ou sous un autre nom (préciser lequel)?

have you used the same name or another (specify which) ?

6.1.15 une décision a-t-elle-été prise sur cette demande ? was any decision taken on the application ?

6.1.16 OUI demande rejetée
Yes application rejected

6.1.18 NON
No

6.1.19 Je ne sais pas
I don't know

6.1.17 date ?

➤ 6.2 Membres de famille résidant en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne

ou en Islande ou en Norvège Family members living in France or in other UE Member States or in Iceland or Norway

6.2.1 nom

6.2.2 prénom

date et lieu de naissance

6.2.3

sumame
forename
and place of birth

date

6.2.4 lien de parenté avec vous

relationship

6.2.5 nationalité

nationality

6.2.6 statut de résidence

residence status

6.2.7 Lieu de résidence (pays, ville)

Place of residence

6.2.8 nom

sumame

6.2.9 prénom

forename

6.2.10 date et lieu de naissance

date and place of birth

6.2.11 lien de parenté avec vous

relationship

6.2.12 nationalité

nationality

6.2.13 statut de résidence

residence status

6.2.14 Lieu de résidence (pays, ville)

Place of residence

➤ 6.3 Langue(s) d'origine language(s) of origin :

Cadre à remplir au moment du dépôt du dossier à la préfecture

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements me concernant contenus dans le présent questionnaire sont exacts. The undersigned declare that the present information is correct

Fait le (date)

à (place)

à la préfecture

signature (signature)

**Liste des pièces à présenter à l'appui de votre demande
(article R.741-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers
et du droit d'asile)**

Vous devez présenter à l'appui de votre demande d'admission au séjour :

- 1) – le **formulaire ci-joint**, lisiblement rempli en français, daté et signé. Les champs ① à ⑤ sont obligatoires
- 2) – **quatre photographies d'identité** de face, tête nue, de format 3,5 cm x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes
- 3) – l'**indication d'une adresse** où il est possible de vous faire parvenir toute correspondance pendant la durée de validité de votre autorisation provisoire de séjour :
 - Si vous disposez d'un logement à votre nom: original et copie d'une quittance ou d'une facture d'électricité ou de téléphone fixe, datant de moins de trois mois.
 - Si vous choisissez l'adresse d'un tiers: une attestation sur l'honneur signée par le tiers selon laquelle il accepte de recevoir votre courrier, copie de sa pièce d'identité, original et copie d'une quittance ou d'une facture d'électricité ou de téléphone fixe, datant de moins de trois mois.
 - Si votre choix se porte sur une association: celle-ci doit avoir été agréée par arrêté préfectoral; vous devez présenter une attestation de domiciliation postale établie par l'association moins de quinze jours avant le dépôt de votre demande en préfecture.
- 4) – **si vous les possédez**: actes de naissance (le votre et celui des membres de votre famille qui vous accompagnent), document d'identité et de voyage avec lequel vous êtes entré en France.

Dépôt de la demande

Vous devez vous présenter **le plus rapidement possible**
à la préfecture de (*adresse*)

aux jours et horaires suivants (*à préciser par la préfecture*)
(*à adapter si réception sur RDV*)

Le présent document ne vaut pas autorisation de séjour

**Information sur les règlements communautaires
N° 2725/2000 du 11 décembre 2000
et N° 343/2003 du 18 février 2003**

En application de la réglementation européenne, l'examen de votre demande d'asile est susceptible de relever de la responsabilité d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de l'Islande ou de la Norvège, si vous entrez dans l'un des cas prévus par le règlement susvisé, en particulier lorsque:

- vous avez déposé une demande d'asile dans un autre Etat membre avant de venir en France
- un Etat membre vous a délivré un visa ou un titre de séjour
- vous avez pénétré sur le territoire des Etats parties en franchissant illégalement le territoire d'un autre Etat membre

Conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 2725/2000 du Conseil du 11 décembre 2000, vos empreintes digitales vont être relevées par la préfecture pour être comparées avec celles enregistrées dans la base de données européenne Eurodac, en vue de la détermination de l'Etat membre responsable de l'examen de votre demande d'asile.

Vous pouvez exercer le droit d'accès aux données personnelles vous concernant et de rectification de ces données auprès de la préfecture, dans les conditions prévues à l'article 18 dudit règlement .

Dans l'hypothèse où un Etat membre requis reconnaîtrait sa responsabilité, il ne vous sera pas remis d'autorisation provisoire de séjour, ou bien l'autorisation qui vous a été délivrée vous sera retirée ou non renouvelée. Vous pourrez être placé en rétention administrative et remis aux autorités de l'Etat responsable, en application des articles L741-4-1° et L.531-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

**List of documents to be presented in support of your request
(Article R.741-2 of the Aliens (Entry and Residence and Right to
Asylum) Code**

In support of your request for residence, you must present:

- 5) – **the enclosed form**, completed legibly in French, dated and signed. Fields ① to ⑤ are obligatory
- 6) – **four passport photos** – full face, bare-headed, 3.5 cm x 4.5 cm in size, recent and an exact likeness
- 7) – **evidence of an address** where all correspondence can be sent for the period of your temporary permit to stay
 - If you have accommodation in your own name: the original and a copy of a receipt or bill for electricity or a landline telephone, dated within the last three months.
 - If you give the address of a third party: an affidavit signed by the third party stating that it agrees to receive your post, a copy of his/her identity documents, an original and a copy of a receipt or of an electricity bill for or a landline telephone, dated within the last three months.
 - If you choose to give an association's address: the association must have received special agreement by order of the Préfet. You must present proof of postal residence issued by the association less than 15 days before the submission of your request to the Préfecture.
- 8) – **if you have them**: birth certificates (yours and those of the members of your family who are with you), proof of identity and the travel documents with which you entered France.

Application

You must present yourself **as soon as possible**
to the Préfecture at (*address*)

on the following days and times (*to be specified by the Préfecture*)
(*modify accordingly if meeting is by appointment*)

This document is not a permit to stay

**Information on EC regulations
No. 2725/2000 of 11th December, 2000
and No. 343/2003 of 18th February, 2003**

Pursuant to the European regulation, examination of your asylum request is likely to come under the responsibility of another European Union Member State, Iceland or Norway, if you fall into a particular category provided for by the above-mentioned regulation, in particular when:

- you have submitted an asylum request in another Member State before coming to France
- a Member State has issued you with a visa or a residence permit
- you have entered the territory of a Member State by crossing the territory of another Member State illegally

In accordance with the clauses of the Council Regulation (EC) No. 2725/2000 of the 11th December 2000, your fingerprints will be taken at the Préfecture in order to compare them with those registered in the European database, Eurodac, and to determine the Member State responsible for examining your asylum request.

You may exercise your right to access to your personal data and to correct this data by application to the Préfecture, under the conditions provided for in Article 18 of the aforementioned regulation.

In the event that a Member State recognises its responsibility, you will not be granted a temporary permit to stay, or the permit that you have received will be withdrawn or not renewed. You could be placed in detention and handed back to the authorities of the State in question, pursuant to articles L.741-4-1 and L.531-2 of the Aliens (Entry and Residence and Right to Asylum) Code.

**NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE
AU FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION AU SEJOUR AU TITRE DE L'ASILE**

➤ Ce formulaire a pour objectif de permettre le recueil sur un même support de l'ensemble des informations qui doivent être communiquées par un demandeur d'asile à l'appui de sa demande d'admission au séjour, en application de l'article R 741-2 du CESEDA et du règlement communautaire Dublin du 18 février 2003.

Il comporte 6 rubriques :

- ① indications relatives à l'état-civil du demandeur
- ② indications relatives à la famille du demandeur
- ③ indication de l'adresse où il est possible d'envoyer du courrier au demandeur
- ④ documents justifiant de l'entrée régulière sur le territoire français
- ⑤ indications sur les conditions de l'entrée en France et les itinéraires de voyage à partir du pays d'origine
- ⑥ autres informations

La page 4 comprend la liste des pièces à fournir ainsi qu'une information sur les règlements communautaires du 11 décembre 2000 concernant la création du système Eurodac pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin et du 18 février 2003 sur les critères et mécanismes déterminant l'Etat membre responsable du traitement d'une demande d'asile, dit Dublin II.

➤ Avant diffusion vous devez préciser le nom de votre préfecture en page 1 (en tête) et 3 (dernier encadré) ainsi que les modalités de dépôt du dossier dans votre préfecture en page 4. Vous pouvez imprimer le formulaire sur un format A 3 recto-verso.

➤ Ce document pourra être remis au demandeur d'asile soit au niveau de votre préfecture, soit au niveau de la plate-forme d'accueil. La date de ce pré-accueil devra être mentionnée en page 1 dans l'encadré prévu à cet effet avec le timbre de la préfecture ou de la plate-forme.

La traduction en langue étrangère des différents champs n'a pour objet que de faciliter la compréhension des questions par le demandeur : comme précisé en page 4, le formulaire **doit être rempli exclusivement en français**.

➤ Vous expliquerez au demandeur qu'il doit se présenter à la préfecture muni du formulaire et des pièces complémentaires soit, si accueil sans rendez-vous, dans les meilleurs délais possibles aux jours et heures mentionnées en page 4 du formulaire, soit, si sur rendez-vous à la date que vous indiquerez en page 4.

Vous lui préciserez qu'il **ne devra remplir le dernier encadré en page 3** (certification sur l'honneur de l'exactitude des renseignements, date et signature) **qu'au moment du dépôt de la demande à vos guichets et après vérification de la complétude par les soins de l'agent d'accueil**.

➤ Les rubriques figurant en caractère gras correspondent aux champs que vous devez renseigner lors de l'enregistrement du dossier dans AGDREF.

➤ Ce formulaire a vocation à vous aider dans la détermination de l'Etat membre responsable que vous devez effectuer pour chaque demande qui vous est présentée ; toutefois **il ne se substitue ni à l'entretien Dublin, ni au formulaire uniforme de requête de prise ou reprise en charge** que vous devez obligatoirement utiliser pour saisir les autres Etats membres (modèles en ligne sur le site intranet DLPAJ/SDECT/DubliNet).

Liste des versions disponibles

albanais
anglais
arabe
arménien
azerbaïdjanais
bengali
chinois
espagnol
farsi
géorgien
moldave
ourdou
portugais
russe
serbo-croate
sri-lankais
tamoul
turc